



Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°12

| DELIBERATION CA/2022/06/27/07

Séance du : 27 juin 2022

Lieu : Hôtel du Département, Hémicycle Gérard SAUMADE, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Finances : Agence de l'Eau Adour Garonne : Demande d'aide « assistance de la commune de La Salvetat sur Agout pour la conduite de la procédure de protection réglementaire des captages d'eau potable »

Collège Départemental :

Présents :

- Jean François SOTO, Président Hérault Ingénierie, Conseiller Départemental canton de Gignac
- Séverine SAUR, Conseillère Départementale canton de Cazouls les Béziers
- Marie Pierre PONS, Conseillère Départementale canton de Saint Pons de Thomières
- Sylvie PRADELLE, Conseillère Départementale canton de Frontignan
- Jérôme BOISSON, Conseiller Départemental canton de Lunel

Excusés :

- Pierre BOULDOIRE, Vice-Président Conseil Départemental, Conseiller Départemental canton de Frontignan

Collège des EPCI :

Excusés :

- Alain CARALP, Président de la CC la Domitienne (en visioconférence)
- Josian CABROL, Président de la CC Minervois au Caroux

Collège des communes :

Présents :

- Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel (en visioconférence)
- Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil Département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique

D'un point de vue hydrographique, la quasi-totalité des eaux de surface de notre Département, s'écoule vers la mer Méditerranée, à l'exception d'une portion du territoire héraultais situé sur le versant de l'océan atlantique. De ce fait, le découpage administratif de la gestion de l'eau rattache les six communes héraultaises ci-après à l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- Cambon et Salvergues
- Le Caylar
- Fraïsse sur Agout
- La Salvetat sur Agout
- Le Soulié
- Verreries de Moussans

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne soutient Hérault Ingénierie pour une assistance technique apportée aux collectivités dans l'élaboration des dossiers de DUP (y compris un marché à bons pour l'élaboration des dossiers et un nouveau marché de levés topographiques)

La présente demande d'aide porte sur l'accompagnement de la commune de La Salvetat sur Agout pour les captages suivants :

- Cas
- La Gachette

Si d'autres captages étaient identifiés à l'avenir comme nécessitant la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement pour la conduite de la procédure de protection réglementaire des captages d'eau potable, une nouvelle demande d'aide serait présentée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cet accompagnement va de l'élaboration du dossier préparatoire jusqu'à la finalisation d'un dossier (phase de recevabilité).

Pour la commune de La Salvetat sur Agout le coût global des missions prévues pour cette mission est de 38 880 TTC soit 32 400 euros HT. La mission sera réalisée entre 2022 et 2023.

Après avoir délibéré :

Le conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'approuver la demande d'aide
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO